

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	17
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 06 juin 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mil seize, le quatorze juin, le  
Conseil Municipal de la Commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Pascale  
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT  
C. LEJEUNE S. BILLARD G. MOTTIER G.  
DENERVAUD M. CHEVRON F. ZANNI F.  
BRILL J. ARNOUX R. PORTAILLER J.  
GOSELIN M.H.**

**EXCUSES : FICHARD «pouvoir à  
MORIAUD P.» de PROYART «pouvoir à  
CHEVRON F.» MEYRIER M. «pouvoir à  
MOTTIER G.» FOURQUES de RUYTER  
«pouvoir à TRONCHON J.» DURET BENO  
N.**

**ABSENT : MONTANES A.**

Est élue secrétaire de la séance : MOTTIER G.

---

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 14 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 03 mai 2016.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

**DECISION SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE  
PERIMETRE DE LA FUSION DE LA CCBC, DE LA CCL, AVEC EXTENSION  
A LA COMMUNE DE THONON LES BAINS**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa décision du 3 mai 2016 sur l'approbation du périmètre de la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, de la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains.

Cette décision doit être complétée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CONFIRME**, à l'unanimité, le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, de la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains tel qu'arrêté par le préfet de Haute-Savoie le 13 avril 2016 ;

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer à 67 (soixante-sept) le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de ladite fusion, réparti comme suit

Nom de la commune	Population municipale INSEE 01.01.16	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)			Nombre de sièges	Nouveau ratio
			P=proportionnel / F="forcé à 1"	Ratio initial			
Thonon les bains	34 610	22	22	P	98%	23	83%
Sciez	5 505	3	3	P	84%	4	91%
Douvaine	5 302	3	3	P	87%	4	94%
Bons en chablais	5 235	3	3	P	89%	4	95%
Allinges	4 226	2	2	P	73%	3	88%
Veigy	3 483	2	2	P	89%	3	107%
Messery	2 153	1	1	P	72%	2	116%
Chens sur léman	2 122	1	1	P	73%	2	117%
Anthy	2 072	1	1	P	75%	2	120%
Margencel	2 049	1	1	P	75%	2	122%
Perrignier	1 647	1	1	P	94%	2	151%
Massongy	1 598	1	1	P	97%	2	156%
Le Lyaud	1 593	1	1	P	97%	2	156%
Ballaison	1 460	1	1	F	106%	1	85%
Loisin	1 458	1	1	F	106%	1	85%
Armoy	1 275	1	1	F	121%	1	98%
Cervens	1 132	1	1	F	137%	1	110%
Excenevex	1 113	1	1	F	139%	1	112%
Brenthonne	940	1	1	F	164%	1	133%
Yvoire	901	1	1	F	172%	1	138%
Orcier	867	1	1	F	178%	1	144%
Fessy	830	1	1	F	186%	1	150%
Draillant	747	1	1	F	207%	1	167%
Lully	684	1	1	F	226%	1	182%
Nernier	476	1	1	F	325%	1	262%
<b>TOTAL</b>	<b>83 478</b>	<b>54</b>	<b>54</b>			<b>67</b>	

**PROPOSE**, à l'unanimité, à ce que le siège de la communauté issue de ladite fusion se situe à 74140 Ballaison, Domaine de Thénieres ;

**PROPOSE**, à 14 voix et 3 abstentions (DENERVAUD M., BRILL J, ARNOUX R.), de nommer la collectivité «Thonon-Chablais-Agglomération»

**AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**RESTRUCTURATION-EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE :  
AUTORISATION A SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DETR (Dotation des Territoires Ruraux)**

Cette décision est reportée à une prochaine séance, dans l'attente de l'APD (Avant-Projet-Définitif).

**BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone réalisés au chemin Sur les Crêts ont été financés par un emprunt du SYANE, d'un montant de 68 495.87 €.

Dans le cadre de l'ajustement de la dette constaté au passif du bilan du budget principal, cet emprunt n'est pas comptabilisé dans Hélios.

Afin de régulariser les écritures comptables, Madame le Maire invite le Conseil à voter les crédits supplémentaires suivants :

Objet des dépenses	Augmentation crédits	
	chapitre et article	somme
Travaux d'électrification	21534/041	68 495.87
Autres dettes/autres groupements	168758/041	68 495.87

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits supplémentaires ci-dessus indiqués.

**CONTENTIEUX SUR PERMIS DE CONSTRUIRE – REMBOURSEMENTS  
D'ASSURANCE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les recours déposés par la SCI CHANT SUR LAC auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre la Commune, sur les permis de construire refusés pour le motif suivant : non-conformité avec l'article L 146-4 du code de l'urbanisme.

Madame le Maire rappelle également que Maître Jean-Marc PETIT, avocat spécialisé en urbanisme du cabinet d'avocats ADAMAS à LYON, a été mandaté pour défendre les intérêts de la Commune.

Ces contentieux ont été transmis à notre compagnie d'assurance qui a accepté de prendre en charge les frais engagés par la Commune pour se défendre. Le montant des honoraires s'est élevé à 2 336.08 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le montant des remboursements de l'assurance s'élevant à 1 136.08 € et 1 200.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant des remboursements d'assurance s'élevant à 1 136.08 € et 1 200.00 €.

### **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :**

#### - Conseil d'école le 13 juin 2016 :

Le projet de restructuration-Extension du groupe scolaire a été présenté aux représentants de parents d'élèves et aux enseignants qui ont remercié la municipalité de cette initiative.

Il est précisé qu'aucun parking supplémentaire n'est prévu au projet.

A la rentrée, l'effectif recensé à 314 élèves (137 maternelle et 177 élémentaire) entrainera l'ouverture de deux classes supplémentaires. Ces classes seront installées dans un nouveau bâtiment modulaire et dans les locaux de la bibliothèque, à côté de la poste, en attendant l'achèvement des travaux de restructuration et d'extension prévus à l'école.

#### - Assemblée générale de l'association CYNEMA jeunes le 07 juin 2016 :

Les communes de Messery et Chens ont défini les orientations du CEJ, enfance et jeunesse (ados) pour un budget de 50 000 € annuel.

Le directeur est seul et ne peut prendre ses congés annuels. La fédération des oeuvres laïques est disposée à fournir un remplaçant mais ce serait un coût supplémentaire.

- Réunion le 08 juin 2016 pour l'organisation du téléthon qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2016. Le 02 décembre, la marche est prévue du supermarché Carrefour à la bulle, pour des raisons d'encadrement. Un loto sera organisé le 03 décembre.

#### - Réunion Linky le 27 mai à 20h00 à l'auditorium de Margencel :

Les organisateurs, en lien avec les Bobines du Léman, ont projeté deux petits films. Le premier comportait des extraits du documentaire "take back the Power" (reprendre le pouvoir) de Josh del Sol, le second un reportage du 29 février 2016, réalisé par l'émission « On n'est plus des pigeons » de France4.

La projection a été suivie d'un échange avec les participants (une soixantaine de personnes), en présence de Joël Capiot (biologie de l'habitat et de l'habitant) et de François Mativet (membre du Réseau Sortir du nucléaire). Sont également intervenus une représentante de la ligue des droits de l'homme, une sage-femme et un médecin.

Les problèmes de santé, de liberté publique et individuelle, et d'économie ont été évoqués par les intervenants mais aussi par des participants (dont des élus) qui ont pu témoigner de leurs expériences récentes.

ERDF (Enedis), soutenu par le gouvernement (loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique) installe ces compteurs dits « intelligents », partout en France, selon un calendrier précis (premier semestre 2019 à Chens).

Les ouvrages des réseaux publics de distribution appartiennent aux collectivités territoriales (article L322-4 du code de l'énergie) ERDF (Enedis) en est le concessionnaire et le gestionnaire dont les missions sont définies par l'article L322-8 du code de l'énergie. Ainsi, le remplacement des compteurs chez les habitants par un Linky (ou autre) doit avoir l'autorisation de la commune ou de l'intercommunalité.

Les Communes peuvent délibérer afin d'interdire l'implantation des compteurs linky, (ou autres dispositifs), sur leur territoire. A ce jour, 196 Communes ont délibéré en ce sens. Contrairement à ce qui a été dit, le retrait de la délibération relève de la seule compétence du Tribunal Administratif, et non du Préfet directement.

Ont été soulevés plusieurs points :

- L'utilité relative et l'intérêt pour les consommateurs, considérant que les compteurs actuels fonctionnent en règle générale très bien et qu'il s'agit d'un énorme gaspillage (quid du recyclage des compteurs actuels).
- Le principe de précaution par rapport aux ondes électromagnétiques utilisées pour la communication de ces compteurs et qui viennent s'ajouter à la téléphonie mobile, aux antennes relais, compteurs d'eau et aux compteurs Gazpar (cas des immeubles).
- Le coût pour la collectivité, la suppression des emplois pour la relève et l'installation.
- L'utilisation des données personnelles (consommations, heures d'arrivée et de départ...) stockées par Linky.

Cette rencontre a permis de préciser plusieurs points :

- La loi de transition énergétique ne sanctionne pas le refus individuel de changer son compteur existant contre un Linky.
- La ligue des droits de l'homme demande «un moratoire sur le déploiement pour avoir des informations précises et claires». Une consommation d'électricité inhabituelle peut permettre de déduire ce que vous faites, à quelle heure vous vous levez ou encore que vous hébergez trois personnes alors que vous êtes censé vivre seul dans votre logement", explique la LDH.
- La CRE (commission de régulation de l'énergie) menacerait de taxer 19 euros HT par mois le relevé manuel des compteurs à tous ceux qui refusent Linky (dont le relevé se fait à distance). Ceci serait illégal.
- Le 9 février, le ministère allemand de l'Economie et de l'Energie a confirmé dans son paquet législatif sur les «smart grids» (réseaux intelligents) que seuls les foyers consommant plus de 6 000 kilowattheures (kWh) par an seraient contraints d'installer un compteur intelligent.

Une association "STOP AU LINKY 74" est en cours de création.

Avant décision du Conseil Municipal, M. ARLAUD (réfèrent ENEDIS de la Commune) viendra présenter le nouveau compteur LINKY à la prochaine séance le 19 juillet 2016.

- Réunion le 8 juin 2016 sur la mise en œuvre du dossier unique de demande de logement

Le demandeur déposera son dossier de demande de logement et les pièces justificatives en un seul exemplaire, qui seront enregistrés dans le SNE (Système National Enregistreur) et rendus disponibles aux personnes ayant accès aux données nominatives, et au demandeur lui-même via le portail grand public

Le plan partenarial de gestion et d'accueil sera présenté en juillet 2016.

- Réunion du comité syndical du SIEM le 8 juin 2016 :

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée, qu'un rapport sur le prix et la qualité de l'eau, doit être présenté chaque année avant le 30 juin, aux comités d'administration des organismes chargés de la distribution de l'eau. Ce document est ensuite intégré dans la base de données du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA). Un second rapport, présentant les activités de la collectivité sur un plan plus général, doit également être présenté chaque année, aux membres du comité d'administration et aux conseils municipaux des communes adhérentes.

Ce rapport est transmis à tous les élus et sera présenté à la prochaine séance du conseil, le 19 juillet 2016.

Monsieur le Président a rappelé également au comité que les travaux de la phase 2 de restructuration et d'extension du siège social, actuellement en cours, seront achevés en fin d'année 2016.

Le projet prévoyait une troisième phase pour la restructuration de l'arrière du bâtiment administratif (salle de réunion et bureaux du service technique). Cette troisième phase de travaux est estimée à 202.000.00 €.

Monsieur le Président a informé les membres du Comité, que l'amendement déposé par le SIEM pour le report de la fusion avec le SIEV au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été accepté par le Préfet. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en tiendra compte.

- Congrès des Maires du 31 mai au 02 juin 2016 : Congrès très intéressant durant lequel les élus ont été accueillis au Sénat et à l'assemblée nationale. Les dotations de l'Etat sont gelées.

Les élus présents ont profité de cette occasion pour obtenir divers renseignements sur les terrains synthétiques, l'habillement, le mobilier urbain.

- Réunion avec les services de la Direction Départementale des territoires le 10 juin 2016 :

Les services de l'Etat ne se sont pas opposés aux différents projets proposés pour l'aménagement du parc Pechiney, l'académie de précision et le cheminement piéton qui relie le complexe sportif à Tougues.

De nouvelles mesures ont été adoptées dans le cadre la police du lac et ont abouti à la suppression de 20 petits ports côté français. A ce titre, les services de l'Etat demandent à la Commune de ne conserver seulement que cinq bouées à Tougues afin de privilégier le développement d'activités. Des discussions sont engagées pour obtenir le maintien de ces bouées.

- La promenade communale organisée le 12 juin 2016 a rassemblé une 30n de personnes, très satisfaites de la visite du musée de la noix et des caves de la grande chartreuse.
- Réunion sécurité le 24 mai 2016 : Ces réunions, prévues mensuellement, permettent de faire un point sur les actions menées et les points de vigilance à aborder.
- Réunion avec les commerçants le ?????????? pour le stationnement au centre village. Suite aux travaux de construction de la nouvelle mairie, 18 places ont pu être conservées sur le parking duttil, côté rue de l'égalité.
- Monsieur Christian CHANTELOT présente le projet d'aménagement du giratoire de Vereitre, avec notamment, des panneaux d'entrée et de sortie du village. La majorité des élus demande une modification du panneau de sortie.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Afin d'améliorer l'organisation de certaines manifestations, la commune a acquis 6 petits chapiteaux 3 X 3, faciles à installer.
- La réunion publique sur le Projet de Développement et d'Aménagement Durable du PLU aura lieu le 17 juin 2016 à la salle l'Otrement.
- Monsieur Jean-François TRAINI succèdera à Mme Anaïs CADY au service police municipale, à partir du 23 août 2016.
- Madame le Maire donne quelques dates à retenir :
  - 25 juin 2016 : fête de l'école
  - 19 juillet 2016 : prochaine séance du conseil municipal
  - 21 juillet 2016 : réunion de la Communauté de Communes du Bas Chablais à la salle l'Otrement suivi d'une collation dans le parc du château de Beauregard. Monsieur le Préfet sera présent.
- L'association Colchichens a demandé à réaliser des jardins «partagés» dans le jardin du presbytère. La municipalité n'a pas encore étudié cette question.
- Monsieur Gilles BILLARD interroge Madame le Maire sur la date départ des gens du voyage. Monsieur le Préfet a été saisi immédiatement et nous sommes dans l'attente de l'arrêté d'expulsion. Eux-mêmes se sont engagés à libérer les lieux le 18 juin à 12h, au plus tard.

**LE MAIRE**  
**Pascale MORIAUD**